



CARITAS MAROC

APPEL D'OFFRES N° 19/2025

Du 12/06/2026

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

OBJET :

« Travaux d'alimentation en eau potable du village TAZGA commune Anougal et du village TAMGOUNSI commune Tidili Msfioua, province Al Haouz »

La date limite de soumission des dossiers est fixée au 19/06/2026 à 23h59. Toute soumission après cette date ne sera pas prise en considération.

FICHE DES INSTRUCTIONS POUR LE SOUMISSIONNAIRES

Projet :	Travaux d'alimentation en eau potable du village TAZGA commune Anougal et du village TAMGOUNSI commune Tidili Msfioua, province Al Haouz
Localité :	+ COMMUNE ANOUGALE : - village Tassga + COMMUNE TIDILI MSFIOUA : - village TAMGOUNSSI Province ALHAOUZ .

Contact Caritas Maroc

E-mail :	Contact@caritasmoroc.com
-----------------	--

Soumission des offres :

Les offres doivent être transmises par email, en forme PDF, aux adresses suivantes : Contact@caritasmoroc.com et imane.slimani@caritasmoroc.com au plus tard le **19/06/2026** à **23h59**.

Document à joindre.

- Dossier d'Appel d'Offres (DAO) signé.
- Déclaration sur l'honneur signé.
- Devis estimatifs de prix signé.
- Registre de commerce modèle J et le statut de l'entreprise.

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation des « Travaux d'alimentation en eau potable du village TAZGA commune Anougal et du village TAMGOUNSI commune Tidili Msfioua, province Al Haouz ».

Ces travaux seront exécutés, conformément aux pièces écrites du présent dossier, pour le compte de CARITAS MAROC, représenté par Monsieur le Secrétaire général de Caritas Maroc.

Article 2 – Division par lots

Les travaux du présent marché seront traités en lot unique tous corps d'état, couvrant les deux villages bénéficiaires : TAZGA (commune Anougal) et TAMGOUNSI (commune Tidili Msfioua).

Article 3 – Description sommaire des travaux

Le projet comprend :

- Forage de puits dans tous terrains ;
- Fourniture et pose d'un système de pompage solaire : panneaux photovoltaïques 590 W, structure métallique de maintien, onduleurs 11 kW triphasés, accessoires de protection et de câblage DC ;
- Fourniture et pose de pompes immergées 11 kW et câbles immergés ;
- Fourniture et pose de conduites en polyéthylène 63 mm – 16 bars ;
- Fourniture et pose de câble torsadé 2x25 mm².

Article 4 – Pièces constitutives du marché

- Le présent Dossier d'Appel d'Offres.
- Le contrat de travaux.
- Le Bordereau des prix – Détail estimatif.
- Les plans et détails éventuels.
- Tout autre document mentionné comme pièce constitutive dans le présent marché.

En cas de contradiction entre les pièces constitutives, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus. Par le fait même de la signature, l'entrepreneur est réputé avoir lu et accepté les conditions et clauses du présent dossier.

Article 5 – Références aux normes

- Les normes marocaines NM ISO 4427 relatives aux tubes en polyéthylène (PE) pour l'alimentation en eau potable ;
- La norme marocaine NM CL 005 et les règlements en vigueur pour les installations électriques ;
- Les règlements et recommandations des régies de distribution d'eau et de l'ONEE ;
- Les règles de l'art relatives aux forages d'eau, aux équipements de pompage et aux installations photovoltaïques.

Article 6 – Délai d'exécution – Pénalités de retard

Le délai de fourniture des matériaux est fixé à vingt (20) jours calendaires. Le délai global d'exécution de la totalité des travaux, y compris le repliement du chantier, commencera à courir à compter de la date précisée sur l'ordre de service de commencer les travaux. Il comprend les jours chômés et fériés légaux. Ce délai est impératif.

En cas de retard, une pénalité fixée à un pour mille (1/1000) du montant initial du marché sera appliquée par jour calendaire de retard, sans mise en demeure préalable.

Toute prolongation de délai pour cas de force majeure ne pourra être accordée par Caritas Maroc sans une demande expresse et justifiée de l'entrepreneur.

Article 7 – Cautionnements

Aucune caution provisoire ou définitive, ni retenue de garantie, ne sera applicable dans le cadre du présent marché.

Article 8 – Validité des offres

Les offres resteront valables pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission. Si, dans ce délai, la commission de l'appel d'offres estime n'être pas en mesure d'exercer son choix, le maître d'ouvrage pourra demander la prolongation de la validité des offres.

Article 9 – Connaissance des lieux

Les concurrents sont censés avoir apprécié toutes difficultés résultant du terrain, de l'emplacement des ouvrages, des accès et des alimentations ; avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des travaux ; et n'avoir rien laissé au hasard pour déterminer le prix de chaque nature d'ouvrage.

Article 10 – Origine, qualité et mise en œuvre des matériaux

L'entrepreneur est tenu d'employer les espèces et qualités de matériaux, matériels et fournitures prescrites dans le présent dossier. Dans tous les cas où les mots « similaire » ou « équivalent » sont employés, l'entrepreneur doit soumettre le produit de substitution au maître d'ouvrage qui appréciera s'il y a équivalence. L'entrepreneur doit justifier de la provenance des matériaux par factures, certificats d'origine et fiches techniques.

Article 11 – Mode de règlement

Les décomptes seront établis selon la méthode du métré après exécution, en appliquant aux quantités réellement exécutées et régulièrement constatées les prix unitaires du bordereau. Les paiements seront effectués par Caritas Maroc sur situations, après vérification sur site et procès-verbal. Aucune retenue de garantie ne sera appliquée dans le cadre du présent marché.

Article 12 – Réception des travaux

Les ouvrages ne seront réceptionnés qu'après avoir subi, aux frais de l'entrepreneur, les contrôles de conformité avec l'ensemble des obligations du marché, en particulier les essais de pompage et la mise en service de l'installation solaire. Un procès-verbal de réception sera établi contradictoirement entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur.

Article 13 – Assurances et responsabilités

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur sera tenu de produire les copies des assurances couvrant les risques du chantier et la responsabilité civile. Il reste responsable de ses ouvrages, de leur tenue et de leur bon fonctionnement.

Article 14 – Sous-traitance – Résiliation – Contentieux

La sous-traitance est soumise à l'autorisation écrite de Caritas Maroc. En cas d'activité insuffisante ou de non-exécution des clauses du marché, le maître d'ouvrage mettra l'entrepreneur en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai minimum de quinze (15) jours, faute de quoi le marché sera résilié de plein droit sans indemnité. Les contestations non réglées à l'amiable seront soumises aux tribunaux compétents.

CHAPITRE II : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

1. Forage de puits

- Forage dans tous terrains, y compris installation et repli du matériel, tubage, développement et nettoyage du forage.
- Essai de pompage et remise d'une fiche technique du forage (profondeur, débit, niveau statique et dynamique).

2. Installation photovoltaïque

- Panneaux solaires monocristallins 590 Wc, neufs, avec certificats de conformité et garantie fabricant.
- Structure métallique de maintien galvanisée, dimensionnée pour résister au vent, y compris massifs d'ancrage.
- Onduleur/variateur de pompage solaire 11 kW triphasé 380 V, MPPT, avec protections intégrées.
- Accessoires de fixation, câblage de raccordement DC, disjoncteurs de protection DC, parafoudre et fusibles, y compris toutes sujétions de fixation, de protection et de mise en service.

3. Équipement de pompage

- Pompe immergée 11 kW triphasée, adaptée au débit et à la HMT du forage, avec garantie fabricant.
- Câble immergé 3x6 mm² de qualité submersible.

4. Conduites et câbles

- Conduite en polyéthylène PEHD Ø 63 mm – PN 16 bars conforme NM ISO 4427, y compris pose, raccords et essais d'étanchéité.
- Câble torsadé 2x25 mm² conforme aux normes en vigueur, y compris pose et raccordement.

5. Essais et mise en service

L'entrepreneur procédera, à ses frais, aux essais de pompage, aux essais d'étanchéité des conduites et à la mise en service complète de l'installation, en présence du représentant du maître d'ouvrage. Un procès-verbal de mise en service sera établi.

CHAPITRE III : BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF

Le soumissionnaire est tenu de remplir les colonnes « P.U (HT) » et « Prix Total (HT) », d'indiquer son délai d'exécution, et de dater, signer et cacheter le présent bordereau. Les prix s'entendent en dirhams marocains, toutes sujétions comprises.

N°	Désignation des prestations	U	Qté Tazga	Qté Tamgounsi	Total Qtés	P.U (HT)	Prix Total (HT)
1	Forage de puits dans tous terrains	ml	150,00	70,00	220,00		
2	Fourniture et pose de panneau solaire 590 W	U	24,00	—	24,00		
3	Fourniture et pose d'onduleur 11 kW triphasé	U	1,00	1,00	2,00		
4	Fourniture et pose de structure métallique de maintien des panneaux	Ens	1,00	—	1,00		
5	Fourniture et pose d'accessoires de fixation, câblage de raccordement DC, disjoncteur de protection DC, parafoudre et fusible, y compris toutes sujétions de fixation, protection et mise en service	Ens	1,00	—	1,00		
6	Fourniture et pose de pompe immergée 11 kW	U	1,00	1,00	2,00		
7	Fourniture et pose de câble immergé 3x6 mm ²	ml	150,00	70,00	220,00		
8	Fourniture et pose de conduite polyéthylène Ø 63 – 16 bars	ml	500,00	700,00	1 200,00		
9	Fourniture et pose de câble torsadé 2x25 mm ²	ml	200,00	—	200,00		
TOTAL GÉNÉRAL HORS TVA							
TAUX TVA (20%)							
TOTAL GÉNÉRAL TTC							

Délai d'exécution proposé par le soumissionnaire (délai de fourniture des matériaux : vingt (20) jours maximums, conformément à l'Article 6) : jours calendaires.

NB : Le délai d'exécution constitue, avec le prix, un critère essentiel d'évaluation et d'attribution du présent marché. Le soumissionnaire fournira un planning détaillé des livraisons et des travaux sur feuille séparée si nécessaire.

Arrêté le présent bordereau des prix – détail estimatif à la somme de (en lettres, TTC) :
..... dirhams.

Fait à, le/...../2026

Lu et accepté par le soumissionnaire
(Nom, qualité, cachet et signature)

Le maître d'ouvrage – Caritas Maroc
(Cachet et signature)